

POSEURS, ACQUERIR LES TECHNIQUES ET RÈGLES DE MISE EN ŒUVRE POUR LES PRODUITS VERRIERS

OBJECTIFS

Renforcer l'expertise métier des poseurs de façon à ce qu'ils puissent acquérir les caractéristiques des nouveaux produits verriers qui vont modifier leur méthode de travail.

Valoriser les poseurs en contact avec la clientèle afin de satisfaire celle-ci techniquement.

DEROULE

• Présentation rapide des produits verriers :

float, isolant, trempé, feuilleté, principe des couches métalliques, protection feu, etc.

• Comprendre les règles de mise en œuvre :

les principes des DTU 39, DTU 36.5, DTU 33.1 et autres normes concernant nos produits.

- Jeu de feuillure
- Calage des vitrages
- façonnage minimum etc.

• Sinistralité et pathologies du verre :

les problèmes fréquemment rencontrés, *sollicitation des stagiaires poseurs qui pourraient nous faire profiter de leurs expériences vécues*

• Sécurité dans la manutention et la pose du verre :

les vitrages sont de plus en plus grands, avec de moins en moins d'encadrements, et toujours aussi fragiles, les poseurs devront maîtriser les moyens de manutention, le poids de ces ouvrages, sans provoquer de casses et d'accidents.

• Technique produits spéciaux : VEC, VEA, dalles et escaliers,

• Les vitrages du futur : quels seront les verres que nous utiliserons après les années 2020, leur évolution depuis les années 2000

Moyens pédagogiques / ressources

- Support de cours illustré, clé usb, diaporamas, vidéos.
- Echantillons de produits verriers, lexique.

Modalités de suivi

- Mise en œuvre / pratique : coupe
- Feuille d'émargement
- Évaluations et contrôle des connaissances (compréhension des objectifs, contenu, modalités et méthodes, pédagogie, environnement matériel)
- Attestation de stage

> Adaptation au poste de travail

> Sécurisation du poste de travail

> Réduction des accidents au travail

> Prévention des risques

> Maintien dans l'emploi

Public concerné

Poseurs menuiserie aluminium verre, Vitrages

Prérequis

poseurs confirmés ou ayant des connaissances en produits verriers

Diagnostic et étude de votre besoin

Nous contacter avant l'inscription

Formateurs

Olivier Douard
Jean-Christian Theniere

Durée

1 jour (8h)

Lieu / accès

Voir calendrier
Accueil et accès handicapés : nous contacter

Tarifs

(déjeuners inclus)
Adhérents / partenaires
600 €ht

Non adhérents

840 €ht

(intra-entreprise possible)

Prise en charge

Contactez votre opca pour toute étude de prise en charge financière, pièces à fournir : programme ci-joint et convention de formation

- Nantes, nous contacter
 Paris, nous contacter
 11 décembre / Lyon

Intéressé par une autre date ou une autre région/ville :
voir calendrier annuel

ENTREPRISE :	
Adresse :	
Code postal : Ville :	
Personne chargée du dossier :	
N° SIRET :	Code APE :
Téléphone :	Fax :
Mail :	Portable stagiaire :
Prénom - Nom et fonction des participants :	
1.....	2.....
3.....	4.....
ANNULATION ET REMBOURSEMENT <i>Toute annulation, moins de 10 jours ouvrables avant le début du stage, ne donnera lieu à aucun remboursement. Nous ne retiendrons aucune somme pour frais administratifs. Cette somme sera à valoir, dans un délai limite de 6 mois, sur une session du même stage. Voir conditions générales en pied de page.</i>	Signature du responsable de formation, RH ou chef d'entreprise et cachet de l'entreprise
Fait à	le
Adresse de facturation (entreprise ou opca ?):	
(vous pouvez également nous transmettre par mail la copie de la demande de subrogation ou l'accord reçu par votre OPCA)	

Tarifs : *Tarif par salarié – déjeuner inclus*

1 jour 600 €HT

pour les sociétés adhérentes et partenaires

1 jour 840 €HT

pour les sociétés non adhérentes

Rappel Envoyer à votre OPCA votre demande de prise en charge AVANT le début du stage.
Joindre un chèque à l'ordre de FFPV Conseil et formation de **50 % pour confirmer l'inscription.**

Conditions Générales

Au moment de votre inscription, contactez votre OPCA Organisme Collecteur du fond de Formation continue pour la prise en charge du stage.
Conditions d'ouverture : Nombre de participants : 6 minimum, trois semaines avant la date du stage. Douze maximum. L'organisme se réserve le droit de reporter une formation, si le nombre d'inscrits, **trois semaines** avant la date prévue du stage, est inférieur à 6. **Dispositions financières :** L'organisme de formation, en contrepartie des sommes reçues, s'engage à réaliser toutes les actions prévues dans le cadre des présentes conditions, ainsi qu'à fournir tout document et pièce de nature à justifier la réalité et la validité de ces actions.
Modalités de règlement : Un chèque d'arrhes de 50 % du montant global TTC de la formation avec le bulletin d'inscription. Soit :
- Société adhérente/partenaire à la FFPV **600,00 € HT par personne et par jour – Arrhes 50% TTC**
- Non-adhérente **840,00 € HT par personne et par jour – Arrhes 50% TTC**
Conditions d'annulation : Le solde dû, soit les 50 % restant, sera facturé dès la fin du stage. En cas d'annulation moins de **dix jours** avant le déroulement du stage, les arrhes ne seront pas restitués, l'entreprise aura la possibilité de s'inscrire au stage suivant. L'organisme se réserve le droit de reporter une formation, si le nombre d'inscrits, **trois semaines** avant la date prévue du stage, est inférieur à six.

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro **11 75 5757275**